

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2022 à 20 h

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY, Denis DERVIN, Boris MONTVILOFF.

Excusés : Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité par vote à main levée.

- **Décision modificative n°2 :**

Des opérations d'ordre au budget principal sont nécessaires pour la régularisation de reprise de matériel :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Désignation	Montant	Articles	Désignation	Montant
675/042	Achat initial	756,54	77/775	Reprise	250,00
			042	Différence	506,54
TOTAL		756,54			756,54

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	Désignation	Montant	Articles	Désignation	Montant
040	Différence	506,54	2188/040	Achat initial	756,54
			024	Reprise	- 250,00
TOTAL		506,54			506,54

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, la décision modificative est adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

- **Examen des demandes d'associations :**

L'ACCA et le comité des fêtes nous ont fait passer leur demande de subvention. La demande de l'ACCA n'étant pas complète, elle sera examinée lors d'une prochaine séance.

Après délibérations, compte tenu de l'état financier de l'association, le conseil municipal décide à 6 voix pour, 1 contre et 2 abstentions d'attribuer la somme de 300 euros au Comité des Fêtes par vote à main levée.

- **Proposition de renforcement des réseaux basse tension et modification de l'éclairage public :**

Le SEHV envisage le renforcement des réseaux basse tension entre le bourg et Lavaud, d'une part, et au Chézeau, d'autre part.

Pour la première partie, l'estimation des travaux s'élève à 55 200 € pour le réseau électrique, à la charge du syndicat, et 44 880 € pour la partie télécom. Pour cette dernière, compte tenu de la participation d'Orange, il restera 40 381,20 € à charge de la commune.

Au chézeau, le coût prévisionnel total est de 90 000 €, financé par le syndicat. L'éclairage public reste à charge de la commune, soit la somme de 2 676 €, desquels il faut déduire la subvention du SEHV pour 2 230 €, soit un reste à charge de 446 euros. Concernant la partie télécommunications, le coût est estimé à 12 060 €, dont 10 593 à charge de la commune.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ces travaux par vote à main levée.

- **Modalités de publicité des actes :**

A partir du 1^{er} juillet prochain, la réforme des règles de publicité des actes (délibérations, arrêtés) impose de le faire par voie électronique. Jusqu'alors, leur entrée en vigueur avait lieu dès qu'ils ont été notifiés, mais désormais, ce sera la date de publication qui fera foi pour leur validation.

Les communes de moins de 3500 habitants peuvent par délibération déroger à cette règle en choisissant de publier soit sous forme papier, soit par affichage, soit sur le site de la commune.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal décide à l'unanimité de publier les actes soit sur le site internet, soit par affichage, ce par vote à main levée.

- **Modification des limites du Bourg :**

Dans le cadre du projet de création de lotissement du bourg, et afin de faciliter l'entretien des accotements de l'entrée sud, le maire avait sollicité le département afin d'avoir l'autorisation de buser les fossés de part et d'autre de la route, le long du terrain communal. Les services nous proposent de déplacer les limites du bourg, afin que nous puissions le faire sans contraintes. Pour ce faire, une délibération est nécessaire.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée de demander l'autorisation au département de fixer la limite du bourg au point repère 413.

- **Questions diverses :**

Recensement de la population : Du 19 janvier au 18 février 2023 la commune aura le recensement de l'INSEE. La secrétaire pourra être nommée coordonnatrice communale, mais il sera nécessaire de recruter un(e) agent recenseur. Il est prévu qu'environ 30% des logements puissent être recensés directement par internet avec des identifiants de connexion déposés par l'agent, ce qui devrait alléger son travail. Les candidatures sont à déposer au secrétariat.

14 Juillet : La location de WC chimiques coûterait 5 euros par jour pour 1 semaine et plus. Le coût de vidange désinfection est de 180 euros. De plus la location d'une nacelle est nécessaire pour la pose et dépose des installations d'éclairage pour la somme de 193 euros par jour.

Motion : Le conseil départemental a pris une motion afin d'attirer l'attention de l'Etat sur la hausse des prix de l'énergie, et propose aux communes qui le souhaitent de faire de même.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette motion.

- **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au lundi 12 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures.